Note en réponse au procès-verbal de reconnaissance de bois à défricher

Références dossier 20.116/13

1. Surface sur laquelle porte la demande

Étendue de la partie dont le défrichement est projeté

Le défrichement est demandé sur une surface de 199 230 mètres carrés pour la mise en culture de vignes, sur une partie des parcelles cadastrées section F numéros 76, 77 et 234 (d'une superficie totale de 1 661 351 mètres carrés) aux lieux-dits BEGUDE, BAUME NEGE et PETIT CAUNET, commune de LA CADIERE-D'AZUR.

Selon le demandeur, la moitié environ de la surface demandée dans l'autorisation de défrichement déposée est prévue d'être mise en culture pour de la vigne. D'après l'étude d'impact, la surface prévue pour l'implantation des vignes est donc voisine de 10 à 11 ha sur presque 20 hà.

Un travail sur l'évolution du projet fait que la demande de défrichement porte maintenant sur **9,2ha**. Des cartographies précisent les surfaces sur lesquelles porte la demande de défrichement.

La partie 2.1. Evolution du projet page 5 du mémoire en réponse ci joint explique et présente cette évolution.

2. Compléments apportés sur l'état des connaissances sur les milieux naturels

Le mémoire en réponse joint précise plusieurs points soulevés dans le procès-verbal de la DDTM :

-Chiroptères : 6 espèces, toutes protégées, ont été contactées lors des investigations sur le site. On note en particulier un enjeu local de conservation mocéré pour le Grand Rhinolophe. L'activité mesurée sur le site est exclusivement du transit et de la chasse. L'étude d'impact ne comporte pas de carfographie précise des enjeux à l'échelle du projet mais la carte des zones à enjeu dans le cadre de l'élaboration du PLU fait ressortir la présence d'un corridor de transit important correspondant à la piste traversant la zone, à défricher du "Revers de Boquié".

Bien qu'il ne soit pas précisément quantifié, on relève un impact brut modéré du défrichement sur le Grand Rhinolophe.

- Présentation de compléments sur l'état des connaissances sur les chiroptères (paragraphe 2.5 page 16)

La zone d'étude se trouve incluse dans :

- un réservoir de biodiversité identifié par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et le PLU de LA CADIERE-D'AZUR
- le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume qui identifie les sites projetés au défrichement comme réservoirs de biodiversité terrestres.
- Compléments sur la trame verte et bleue locale (paragraphe 2.6 page 19)

3. La nouvelle analyse des incidences du projet modifié

La localisation des parcelles retenues pour le défrichement et pour la culture de la vigne a été optimisée pour minimiser les impacts sur les milieux naturels.

Bien qu'il ne soit pas précisément quantifié, on relève un impact brut modéré du défrichement sur l'Alouette Iulu, la Fauvette passerinette et la Fauvette pitchou, et faible à modéré sur l'ensemble de l'avifaune.

L'analyse des incidences (voir paragraphe 2.7.1 page 26 du mémoire en réponse) montre que le nouveau projet génère un **impact résiduel faible** (voir 2.7.2.6) sur l'avifaune, étant donné la préservation des habitats naturels pour les espèces citées précédemment.

Une évaluation des incidences Natura 2000 simplifiée est présentée en annexe de l'étude d'impact.

Compte tenu du nouveau projet, une nouvelle étude d'incidence est présentée en paragraphe 2.8 page 40 du mémoire en réponse.

4. Compléments sur les risques naturels

1 / Au maintien des terres sur les montagnes ou sur les pentes	1/ Le projet se situe sur trois sites d'une zone sommitale marquée par un plateau ou une légère pente d'exposition générale Sud. Altitude moyenne de 380 mètres (m) à 410 m.
2 / A la défense du sol contre les érosions et les envahissements des fleuves, rivières ou torrents	2/ Le projet se situe dans le bassin versant du vallon du Dégoûtant. Les sols sont sur des calcaires durs à rudistes dans un contexte karstique. Le régime des eaux est de type méditerranéen.
	2/ II -lavidta nee de course ou de cours d'agu permanent sur le

Dans le mémoire en réponse le paragraphe 2.4 page 14 détaille le lien entre le projet et les risques d'érosion et de ruissellement.